

Nombre de membres en exercice : 10

Séance du jeudi 10 avril 2025

Le **jeudi dix avril deux mille vingt-cinq**, à dix-huit heures, l'assemblée, convoquée le 03 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire, à la salle de réunion.

Présents : Mme PRUNET Catherine ; M. BRUNET Jacques ; Mme BRUNET PRACHT Laura ; Mme BEST Christine ; M. BIENAYME Arnaud ; M. JOUANTOU Francis ;

Absent : M. FOUQUET Hervé

Absent excusé : M. LESCOLE Philippe

Procurations : Mme LAMOTHE Mireille à Mme PRUNET Catherine ; Mme VALLET Isabelle à M. BIENAYME.

M. BRUNET Jacques, ayant été désigné par le conseil municipal pour remplir les fonctions de **secrétaire**, les a acceptées.

ORDRE DU JOUR

I- **Approbation du compte rendu du 20 mars 2025**

Approuvé à l'unanimité des membres présents

II- **Délibérations** :

➤ **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025**

Analyse du tableau avec les bases d'imposition effectives 2024, taux de référence, explications sur le coefficient correcteur.

Le produit total de référence au titre de la fiscalité directe locale 2025, sans augmenter les taux, est de 138 384 €.

Mme Le Maire a demandé à Mme LAMOUREUX, conseiller aux décideurs locaux, une simulation des taux avec :

- une augmentation de 1 % avec un produit attendu de 139 768 €.
- une augmentation de 2 % avec un produit attendu de 141 152 €.
- une augmentation de 3 % avec un produit attendu de 142 536 €.

Analyse des différentes simulations, après discussion, le conseil décide de ne pas augmenter les taux, le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale est de 101 279 € (Produits attendus des ressources à taux voté – les produits attendus des ressources indépendantes des taux votés).

Résultat du vote : pour 8 dont 2 procurations.

➤ Vote budget 2025- Commune et Lotissement

• Commune :

Mme Le Maire présente la proposition du budget de la commune, élaboré en collaboration avec Mme LAMOUREUX, Conseiller aux Décideurs Locaux.

Mme Le Maire détaille chaque article de la section de fonctionnement et d'investissement.

Fonctionnement Dépenses/Recettes : 435 762.00 €

Investissement Dépenses/Recettes : 270 756.69 €

Mme Le Maire informe les conseillers de l'état récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues par les élus en 2024 (nouvelle obligation depuis le 1er janvier 2022) : 27 228 € brut.

Mme La Maire demande : approuvez-vous le budget proposé de la commune ?

Pour : 8 dont 2 procurations.

Lotissement :

Le budget lotissement (budget annexe) est mis en place pour gérer à titre exceptionnel une activité commerciale ce qui implique d'annuler les écritures initiales et de constater le stock final. Au chapitre 001 (dépenses d'investissement) le montant de 80 322.52 € représente le déficit qui se comblera en vendant les 5 lots restants.

Mme La Maire demande : approuvez-vous le budget proposé du lotissement ?

Pour 8 dont 2 procurations.

➤ Demande de subvention des associations :

Elan Marivalois

L'ELAN MARIVALOIS demande une subvention de 200 €. Le bilan 2023-2024 est fourni.

12 licenciés sur 400 sont domiciliés à Thémimes.

Des travaux sont prévus en présence de bénévoles et des utilisateurs des vestiaires.

Après discussion, le conseil décide à la majorité de verser une subvention de 100 €.

Résultat du vote :

Pour : 4, dont 1 procuration, ; Contre : 3, dont 1 procuration ; Abstention : 1

Mme BRUNET PRACHT Laura, membre de l'association, s'est abstenue.

Voir pour un contrat de location avec caution.

Amicale Laïque du collège Jean Monnet Lacapelle Marival

Une participation est demandée pour financer les différents voyages des collégiens.

Suite à cette sollicitation, une demande a été faite le 03 avril, pour connaître le nombre d'enfants domiciliés à Thémines, concernés par ces voyages.

A ce jour, nous n'avons pas la réponse de l'association.

La commune participera à hauteur de 30 € /enfant domicilié sur la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Sujets à aborder pour le RDV communal avec le GF du 16 avril à 11h.

- PLUi
- Voirie

➤ Les parents des enfants de Thémines, en maternelle et primaire, scolarisés à Gramat, payent le transport scolaire. Le transport pour l'école de rattachement, qui est Aynac, est gratuit. Aucun enfant de Thémines en 2025 ne se rend à Aynac.

Après un sondage auprès des parents des futurs enfants scolarisés, ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Si c'est possible, ce sujet sera abordé lors du RDV communal avec le GF.

➤ La balade coucher de soleil est fixée au jeudi 10 juillet

➤ Association Art et Patrimoine

Pour le projet "Patrimoine en chemins", un grand panneau descriptif central de notre circuit patrimonial (100cm x 150cm) doit être installé, soit sur un support, soit fixé sur un mur.

Si la commune fait le choix d'installer un support, le prix estimatif est de 322 euros TTC.

Une Déclaration Préalable avant l'installation du panneau, périmètre ABF et site classé, doit être demandée. D'autres communes sont également concernées par le périmètre de l'ABF.

Une charte graphique pour les panneaux pour toutes les communes du parcours devra être respectée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures cinquante.

Le Secrétaire de séance,



Mme Le Maire,



LISTE DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2025

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025
- Vote budget 2025- Commune et Lotissement
- Demande de subvention des associations :
 - Elan Marivalois
 - Amicale Laïque du collège Jean Monnet Lacapelle Marival